

13 octobre 2021

Réunions d'informations sur la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative)

Organiser la mise en place de la DSN

Le service Paye-Retraites du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, en coopération avec nos partenaires institutionnels, l'URSSAF et la CPAM de l'Aude, a organisé des réunions d'informations le 30 septembre 2021 sur la mise en place de la DSN auprès de la fonction publique.

Ces réunions, à destination des collectivités et établissements du département qui sont déjà passés en DSN en 2020 ou 2021, ont réuni 40 collectivités et établissements sur l'ensemble de la journée dans la salle Roger ADIVEZE.

Des informations réglementaires et techniques

L'URSSAF du Languedoc et la CPAM de l'Aude ont alors développé différents sujets afin de permettre aux collectivités de disposer de l'ensemble des informations réglementaires et techniques, sous forme de présentations et de questions-réponses :

- **Présentation de la DSN** : un dispositif dématérialisé qui a vocation à remplacer et simplifier l'ensemble des déclarations sociales et fiscales.
- **Présentation de la DSN événementielle** : un dispositif dématérialisé qui permet de signaler un événement d'arrêt de travail.
- **Présentation de la gestion des arrêts maladies sur Net-entreprises.**

Les documents présentés lors de cette journée, ainsi que des compléments d'informations sur la mise en œuvre de la DSN, sont disponibles en téléchargement sur le site internet du CDG11 dans la rubrique « rémunération » :

<https://www.cdg11.fr/gestion-du-personnel/remuneration/>



Le CDG 11 innove dans ses modalités d'accompagnement au travers d'une collaboration renforcée avec ses partenaires institutionnels. Il vous apporte ainsi plus d'expertise dans la mise en œuvre de vos démarches et obligations.